



AFFOUILLEMENT DES SOLS ET TRAITEMENT DES MATÉRIAUX

MARTEL ET CUZANCE (46)

N° 2023-000182

Février 2026

Dossier de demande d'autorisation environnementale

Résumé non technique de l'Étude d'impact



AGENCE DE TOULOUSE (31)

Ectare siège social
6 avenue Georges Pompidou
Bât. A- | Entrée 2
31130 BALMA
Tél. 05 62 89 06 10
Email : contact@ectare.fr

AGENCE DE BRIVE (19)

Ectare Centre Ouest
2 impasse Jean Chaptal
19100 BRIVE
Tél. 05 55 18 91 60
Email : limousin@ectare.fr



cabinet-ectare.fr

SCOP ARL AU CAPITAL VARIABLE DE 90 576 € | RCS TOULOUSE B 389 797 010
SIRET 38979701000052 | NAF 7490B

Table des matières

I. Présentation du projet	3
1 Présentation du demandeur	3
2 Description du projet	3
2.1 Localisation et emprise du projet	3
2.2 Classement ICPE et rayon d'affichage	3
2.3 Classement loi sur l'eau	4
2.4 Maitrise foncière	4
2.5 Conception du projet	6
2.6 Principales caractéristiques du projet	7
II. Le site et son environnement.....	8
1 Etat Actuel	8
2 Impacts cumulés avec d'autres projets connus	14
3 Impact transfrontalier	14
4 Aperçu de l'évolution probable de l'environnement sans mise en œuvre du projet.....	14
5 Compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme	14
6 Compatibilité du projet avec le documents d'orientation et de planification	15
III. Évaluation des risques sanitaires	16
IV. Vulnérabilité du projet vis-à-vis des risques d'accidents ou de catastrophes majeurEs ...	16
V. Raisons du choix du rpojet et solutions de substitution étudiées	17
1 Raisons du choix du projet.....	17
2 Solutions de substitution étudiées.....	17

I. PRÉSENTATION DU PROJET

L'étude d'impact est réalisée sur 3 aires :

- Une aire d'étude immédiate (AEI) qui concerne l'emprise ICPE,
- Une aire d'étude rapprochée (AER), d'un rayon de 300 m autour de l'AEI, qui permet de décrire l'environnement proche du site,
- Une aire d'étude éloignée (AEE), d'un rayon de 3 km autour de l'AEI, qui permet de décrire l'environnement lointain du site, notamment le paysage et le patrimoine naturel.

1 PRÉSENTATION DU DEMANDEUR

La SARL Brousse & Fils TP exerce une activité qui recouvre la construction de routes, l'entretien, la fourniture et le transport de matériaux, les travaux publics, le transport routier public et privé de marchandises, la location de longue ou courte durée avec ou sans chauffeur de tous moyens de transports, notamment véhicules industriels. La société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés depuis le 13 janvier 1977.

2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1 LOCALISATION ET EMPRISE DU PROJET

Le projet est localisé au lieu-dit « Pech Redon », sur les communes de Martel et Cuzance, dans le département du Lot (46), en région Occitanie. Il est divisé en 2 emprises, localisées à 420 m l'une de l'autre, de 1,3 et 4,7 ha, soit 6 ha au total.

Un chemin carrossable dessert les 2 emprises, entre la RD840 (route de Cressensac) au sud et la route communale du Mas Haut au nord (qui rejoint la RD840).

Le bourg de Cuzance est à 1,8 km à l'est du site et le bourg de Martel à 4 km au nord-ouest. Brive-la-Gaillarde est à près de 20 km au nord du site.

2.2 CLASSEMENT ICPE ET RAYON D'AFFICHAGE

Vis-à-vis de la nomenclature ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), le projet est soumis :

- A autorisation pour la rubrique 2510-3 : exploitation d'une extraction de matériaux pour l'affouillement du sol, pour 105 000 T de calcaire produit,

- A enregistrement pour la rubrique 2515-1-a : installation de concassage de produits minéraux pour une puissance de 261 kW.

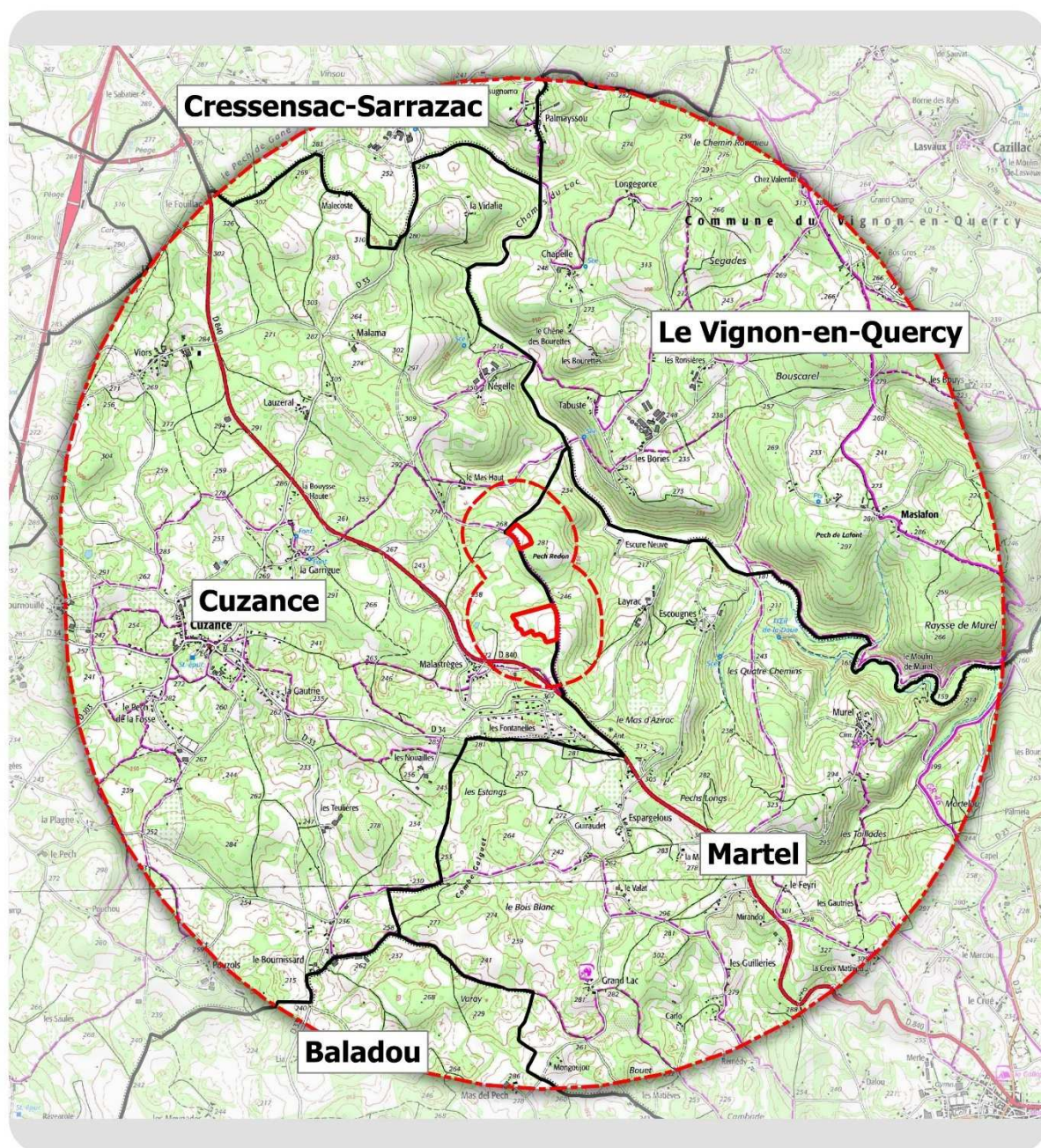
Les conseils municipaux des communes couvertes par le rayon d'3 km (AEE) autour du site seront consultés : Martel, Cuzance, Baladou, Le Vignon-en-Quercy et Cressensac-Sarrazac.

2.3 CLASSEMENT LOI SUR L'EAU

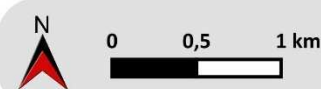
Le site est classé à déclaration par la rubrique Loi sur l'Eau 2.1.5.0-2, pour le rejet d'eau pluviale sur le sol ou le sous-sous-sol, pour une superficie de bassin versant de 6 ha.

2.4 MAITRISE FONCIÈRE

Brousse & Fils dispose de la maîtrise foncière des parcelles du projet, via une convention passée entre la SCEA des Bouyssières, propriétaire des terrains, et Brousse & Fils.



- Aire d'étude immédiate (AEI)
- Aire d'étude rapprochée (AER, 300m)
- Aire d'étude éloignée (AEE, 3km)
- Commune



Date de réalisation : Septembre 2025
Projection : RGF93 / Lambert-93
Fond : SCAN 25 TOPO®
Source : ADMIN EXPRESS



Réf. : 2023-000182

Carte 1 : Emprises des AEI, AER et AEE

2.5 CONCEPTION DU PROJET

L'activité d'affouillement du site a démarré avant d'être autorisée. Elle a été arrêtée suite à une mise en demeure de déposer un dossier réglementaire ou de faire une cessation d'activité, délivrée par l'inspection des installations classées en 2023.

Le présent dossier vaut **régularisation** pour l'affouillement déjà réalisé et **demande d'autorisation** pour la continuité de l'exploitation.

Le but de l'exploitation est d'effectuer un affouillement des sols en place, suivi d'un terrassement, afin de permettre un ameublissement des terrains, **indispensable afin de créer le sol nécessaire à la création d'une truffière**. Les arbres pourront ainsi bénéficier d'un bon enracinement.

La profondeur d'affouillement est donc **limitée au strict minimum** essentiel pour la future culture. Les volumes de terres générés par l'affouillement et une partie des volumes de calcaires seront stockés durant l'exploitation et **totalelement réutilisés** préalablement à la plantation des arbres truffiers.

Enfin, ce terrassement léger mené en surface permettra d'optimiser l'entretien mécanisé des terrains, et donc de **garantir la future exploitation agricole**.

Le projet se présente en 2 emprises : une emprise nord de 1,3 ha et une emprise sud de 4,7 ha (cf. carte ci-avant).

Les aménagements et infrastructures principaux, pour partie déjà en place, sont :

- Un accès adapté et fermé d'un portail sur l'emprise nord,
- Une clôture et/ou des merlons en limite d'exploitation,
- Un local d'accueil en container, avec bureaux, WC et vestiaires,
- Un accès à l'électricité (ligne bassin tension) et à l'eau potable (ravitaillement par cuve),
- Un assainissement autonome.

Les aménagements et infrastructures à créer sont :

- Entrée adaptée aux camions et engins sur l'emprise sud,
- Clôture / merlons en périphérie en complément de l'emprise nord et en périphérie de l'emprise sud,
- Local d'accueil dans un conteneur maritime, avec WC et vestiaires, à proximité de l'entrée de l'emprise nord, puis déplacé sur l'emprise sud,
- Pistes permettant aux engins de circuler sur les parties restant à affouiller,
- Raccordement avec poste basse tension à proximité de l'entrée de l'emprise nord,
- Installation d'une cuve d'eau potable à proximité du local d'accueil dans l'emprise nord,

- Mise en place d'un assainissement autonome à proximité du local d'accueil dans l'emprise nord.

2.6 PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

2.6.1 Durée et périodicité d'exploitation

La période d'exploitation sera de 3 ans, pour une durée d'exploitation cumulée de 18 mois.

2.6.2 Procédé de fabrication

L'affouillement du site va entraîner la mise à disposition de terre végétale et de calcaire.

La terre végétale sera stockée en merlons sur le site et réutilisée lors du terrassement final, à l'aide de la pelle et/ou du chargeur.

Le calcaire sera transporté par la pelle (après utilisation du brise roche si nécessaire) ou le chargeur. Il sera pour partie concassé sur site pour revalorisation et pour partie conservé en merlons sur le site, pour le terrassement final.

2.6.3 Energie

Le local d'accueil et les éclairages de sécurité fonctionneront à l'électricité (ligne aérienne).

Les engins et l'installation de concassage fonctionneront au gazole non routier. Ils seront ravitaillés sur le site, sur une rétention étanche mobile, par une citerne mobile.

Les camions de transport et les véhicules du personnel fonctionneront au gazole. Ils seront ravitaillés hors site.

2.6.4 Matériaux et ressources naturelles utilisés

La quantité totale de matériaux minéraux commercialisés est évaluée à 70 000 m³.

Les volumes de terres végétales sont estimés à 11 080 m³ et les volumes de calcaires conservés sur site sont estimés à 44 300 m³. Ils seront stockés sur le site durant l'exploitation, notamment en merlons périphériques, et réutilisés lors du terrassement final du site.

2.6.5 Moyens humains et matériels

Le projet nécessitera 2 conducteurs d'engin, l'un pour la pelle et l'autre pour le chargeur.

Le site utilisera donc :

- Une pelle, équipée d'un brise roche lorsque nécessaire,
- Un chargeur, équipé d'un système de pesée (pas de pont-bascule sur le site).

Des camions transporteront les matériaux concassés jusqu'aux plateformes de Martel ou de Condat.

II. LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT

1 ETAT ACTUEL

Thématique	État initial	Impacts	Mesures
Environnement physique			
Climat	Pluviométrie élevée, en hausse en hiver et température en hausse toute l'année (changement climatique) Vents bien répartis, peu de vents forts (sud-est)	Activité en extérieur Truffière future permettant de l'ombre et adaptée au climat local	Matériel récent et adapté au climat Climatisation des engins et des véhicules (garantie de confort et de production) Suivi de la consommation d'eau utilisée pour l'arrosage pour limiter l'envol de poussières
Géologie / pédologie	Sous-sol très calcaire Sol peu épais et calcaire	Fuite potentielle de gazole / huile de faible quantité Réutilisation stricte de terre végétale (sol) et de calcaire (non commercialisé) affouillés pour le terrassement (pas d'apport externe)	Formation du personnel (conduite, risques...) Contrôle des engins et du matériel Ravitaillement sur zone étanche Kit anti-pollution
Topographie	Terrains en hauteur sur le causse vallonné	Pente initiale reproduite par le terrassement (à une côte inférieure)	/
Hydrogéologie	Masses d'eau souterraine de bonne qualité et en bonne quantité Pas de captage d'eau potable ou d'irrigation	Pas de prélèvement Infiltration des eaux pluviales (comme actuellement) Fuite potentielle de gazole / huile de faible quantité	Formation du personnel (conduite, risques...) Contrôle des engins et du matériel Ravitaillement sur zone étanche Kit anti-pollution

Thématique	État initial	Impacts	Mesures
Hydrographie	Cours d'eau le plus proche à 1 km (la Doue / le Vignon) de bonne qualité Pas de captage d'eau potable, captage d'irrigation à 8 km (Dordogne)	Pas de prélèvement Pas d'impact à attendre vu la distance entre le projet le réseau hydrographique)	/
Risque d'inondation	Site hors plan de prévention inondation	/	/
Risque de remontée de nappe	Site potentiellement concerné par la remontée d'eau souterraine	Pas de stockage de produit polluant (uniquement des terres et du calcaire déjà présents)	Matériel et engins résistants à l'humidité
Risque sismique	Aléa très faible (pas de règle parasismique)	/	Conteneur et installation de concassage adaptés au risque sismique
Risque de mouvement de terrain	Présence de cavités naturelles dans le secteur	Pas de cavité identifiée lors du précédent affouillement	Conteneur et installation de concassage adaptés au risque de mouvement de terrain et des argiles Engins adaptés au sol
Risque de retrait-gonflement des argiles	Aléa modéré (obligations en cas de travaux)	Affouillement maximum de 3 m Stockages, matériels et engins de petites dimensions et non sensibles	
Risque de feu de forêt	Aléa moyen (débroussaillage régulier à réaliser) Nombreuses forêts autour du site	Pas de risque de propagation par les stockages (terres et calcaires) ou le matériel et les engins du site (parqués à l'écart des boisements proches) Plantation d'arbres (truffiers)	Débroussaillage réglementaire En cas d'incendie : évacuation des engins, du concasseur et des camions (et éventuellement du container)
Risque radon	Aléa faible	/	Local aéré

Thématique	État initial	Impacts	Mesures
Environnement humain			
Population	Démographie stable sur Martel et en hausse sur Cuzance Nombre de logements en hausse Voisinage rural et dispersé : habitations les plus proches à 280 m au sud-ouest et 380 m au nord-ouest Pas d'établissement sensible à proximité	Impacts vus aux lignes suivantes (économie, paysage...)	Mesures vues aux lignes suivantes
Économie	Taux d'actifs de 70-80% Entreprises agricoles importantes sur Cuzance, moins sur Martel, en relation avec la surface agricole utilisée Présence de polyculture (élevages, prairies, céréales...), de truffières et de sylviculture	2 emplois sur site pendant 18 mois Calcaire utilisé sur des chantiers (emplois de chantier) Future truffière (activité agricole rémunératrice)	/
Patrimoine	Monument historique à 2,3 km (église de Murel) Pas de site classé / inscrit Pas de vestiges archéologiques	Pas de vue possible entre l'église de Murel et le projet	Entretien de la végétation en limite de site Déclaration de tout vestige archéologique en cas de découverte
Tourisme	Nombreux bâtiments en pierre, villages classés (dont Martel), territoires naturels attractifs... Centre de vacances / équestre à 2,3 km au sud Chemins de randonnée autour du site, dont potentiellement le chemin d'accès	Vue possible entre le chemin d'accès et les 2 emprises, à travers la végétation	Entretien de la végétation en limite de site Sécurisation des accès (portails) et de limite de site (clôture et/ou merlons)

Thématique	État initial	Impacts	Mesures
Voiries et accès	Accès avec bonne visibilité par chemin depuis la RD840	12 camions/jour et 2 véhicules légers/jour Pas de vue depuis la RD840 Vue à travers la végétation depuis le chemin d'accès	Entretien de la visibilité en sortie du site Suivi du trafic Nettoyage du chemin (si besoin)
Autres infrastructures de transport	Pas de voie ferrée, d'aérodromes, d'aéroport, de fleuve navigable	/	/
Paysage	Terrains du projet peu visibles grâce à la combinaison de la topographie ondulée et de boisements importants Pas de vue depuis les habitations, uniquement une vue depuis le chemin d'accès	Pas de vue depuis les habitations Vue à travers la végétation depuis le chemin d'accès Truffière future en continuité de truffières déjà plantées et de boisements (pas de rupture visuelle)	Végétation entretenue en limite de site Merlons en limite de site Container aux couleurs non vives, conformément au PLUIH
Air	Qualité bonne liée à sa localisation rurale Pas d'odeur particulière	Trafic de camions et de véhicules légers hors site Circulation d'1 pelle et d'1 chargeur sur le site, pouvant engendrer des envols de poussières par temps sec Activité sans odeur	Optimisation du trafic Evitement des périodes les plus venteuses, arrosage des pistes, stocks et concasseur, merlons pour limiter les envols de poussières Suivi des poussières par campagnes
Bruit	Mesures de bruit contextualisant un niveau sonore très influencé par le trafic (en présence de voirie proche)	Bruit lié au fonctionnement d'un concasseur, au trafic de camions et de véhicules légers hors site et à la circulation d'1 pelle et d'1 chargeur sur le site	Matériel et engins récents et entretenus Pas de sirènes / alarmes hors besoin sécuritaire Merlons en limite de site faisant écran sonore Suivi du bruit par campagnes
Vibration	Pas de vibrations particulières	Vibrations très limitées (quelques centimètres à quelques mètres)	/

Thématique	État initial	Impacts	Mesures
Luminosité	Secteur influencé par les phares des véhicules et les éclairages des habitations	Uniquement des éclairages de sécurité, vers le bas	/
Réseaux	Uniquement un réseau électrique (ligne aérienne basse tension)	Raccordement au réseau électrique existant Mise en place d'une cuve ravitaillée pour l'eau potable et d'un système d'assainissement autonome	Entretien du système d'assainissement autonome Suivis : consommation électrique, consommation d'eau
Déchets	Gestion locale	Pas de déchets industriels Uniquement des déchets du personnel (assimilables à des déchets domestiques)	Suivi des déchets émis
Risques technologiques	Pas de risque de rupture de barrage Une ICPE agricole à 1 km Pas de pollution des sols Un risque de transport de matières dangereuses sur la RD840	Création d'un trafic de camions avec livraison de calcaire (produit non dangereux) et ravitaillement en gazole non routier (risque de pollution et risque incendie faible) sur la RD840	Suivi du trafic Présence d'un kit anti-pollution dans les camions
Environnement naturel			
Zonages naturels	Site hors zonage Zonage le plus proche : ZNIEFF de la Vallée de la Doue, Raysse de Murel et Pech de Lafont à 1,1 km à l'est Site Natura 2000 de la Vallée de la Dordogne quercynoise à 6,5 km au sud-est	Aucun impact sur le réseau Natura 2000 : absence de terrains similaires à ceux du site Natura 2000, absence de connexion de la trame verte et bleue entre le site Natura 2000 et le projet	/

Thématique	État initial	Impacts	Mesures
Milieus naturels	Diversité locale d'habitat assez faible Habitats ouverts (prairies et friches) dans un état de conservation dégradé et flore plus ou moins spontanée Milieux fermés (fourrés et haies) avec un bon état de conservation (espèces typiques moyennement diversifiés) Enjeux globaux faibles à modérés	Consommation de prairies et de friches	Pas de consommation des haies et des bosquets Formation du personnel pour éviter d'impacter les zones non consommées
Flore	Flore faiblement diversifiée Pas d'espèces à enjeu réglementaire et / ou patrimonial Enjeux faibles		
Zones humides	Pas de zones humides (pas d'habitat représentatif sur la base du critère floristique)	/	/
Faune	Plusieurs espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire et / ou patrimoniale pouvant s'alimenter et nidifier Milieux propices au développement du lézard des murailles, de la couleuvre verte et jaune et du lapin de Garenne Milieux favorables à la chasse des chiroptères (pas au gîte) Enjeux faibles à assez forts	Consommation de prairies et de friches abritant des espèces (alimentation)	Pas de consommation des haies et des bosquets (sensibilité) Formation du personnel pour éviter d'impacter les zones non consommées Étalement des travaux pour permettre à certaines espèces de se déplacer Choix de certaines périodes pour le démarrage des travaux et le débroussaillage

2 IMPACTS CUMULÉS AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

Le projet ne présente pas d'incidence cumulée avec un projet connu :

- Aucun projet connu n'est localisé à proximité du projet,
- Aucun projet connu ne présente une activité similaire à celle du projet générant des impacts similaires sur l'environnement.

3 IMPACT TRANSFRONTALIER

Le projet est localisé à près de 300 km de la frontière la plus proche, avec l'Espagne. Aucun impact transfrontalier n'est à attendre.

4 APERÇU DE L'ÉVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT SANS MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Les terrains sont initialement occupés par une prairie, potentiellement exploitée pour la production de fourrage. Sans l'affouillement et le terrassement, les terrains auraient probablement perpétué leur occupation prairiale.

Pour rappel, après affouillement et terrassement, les terrains reprendront une vocation agricole, avec la truffière. Il s'agit d'une activité agricole typique du Lot.

5 COMPATIBILITÉ DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME

Le projet est compatible avec les objectifs du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) du Cauvaldor, notamment via la création d'une truffière et l'alimentation économique du secteur.

Il est également compatible avec le PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat) du Cauvaldor, qui classe le projet en zone agricole. La truffière est une activité agricole, qui nécessite un affouillement de sol, suivi d'un terrassement, indispensables pour créer un sol meuble permettant un bon enracinement des arbres et leur développement pérenne, renforcé par un chaulage initial des terres, pour garantir leur qualité agronomique.

6 COMPATIBILITÉ DU PROJET AVEC LE DOCUMENTS D'ORIENTATION ET DE PLANIFICATION

Document	Compatibilité du projet
Schéma régional des carrières Occitanie	Oui Prise en compte des enjeux environnementaux (notamment : étude écologique sur plusieurs saisons), truffière représentative du patrimoine local, production de calcaire pour les chantiers locaux... <i>Rappel : le projet n'est pas une carrière, il s'agit d'un affouillement suivi d'un terrassement pour l'implantation d'une truffière ; néanmoins, afin de créer le sol meuble nécessaire à la truffière, du calcaire va être extrait et commercialisé</i>
Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires Occitanie	Oui Suivi des consommations énergétiques, bonnes pratiques du personnel, enjeux écologiques limités, pas d'imperméabilisation...
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour-Garonne	Oui Pas de produit polluant stocké sur le site, pas de prélèvement dans l'eau, pas d'imperméabilisation...
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Dordogne amont	Oui Pas de prélèvement dans l'eau...
Plan National de Prévention des Déchets (PNPD)	Oui Site générant uniquement des déchets du personnel assimilables à des déchets domestiques
Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) Occitanie	Oui Site générant uniquement des déchets du personnel assimilables à des déchets domestiques

III. ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES

L'évaluation des risques sanitaires a été réalisée sous forme qualitative, conformément à la réglementation en vigueur.

Aucun polluant n'a été identifié comme traceur de risque ou d'émission dans les rejets aquatiques. Les émissions aqueuses du site ne sont en effet pas notables, en termes de flux et de risque sanitaire.

Les poussières sont les polluants identifiés en tant que traceurs d'émission émis par le site, pour les rejets atmosphériques. Aucun traceur de risque n'est retenu.

Les émissions du projet ne sont pas susceptibles de générer des risques sanitaires pour les populations potentiellement exposées.

Les moyens permettant d'éviter ou de réduire les émissions sont les suivants : arrosage des pistes, des stocks et du concasseur, concasseur bardé, merlons en limite de propriété, pas d'exploitation par vents forts...

De plus, des campagnes de mesure de retombée de poussières seront réalisées, soit annuellement, soit trimestriellement pendant le fonctionnement des installations (mi-mai à octobre), en 4 points (1 en limite de propriété à proximité de l'emprise nord qui accueille le concasseur et 3 aux habitations les plus proches).

IV. VULNÉRABILITÉ DU PROJET VIS-À-VIS DES RISQUES D'ACCIDENTS OU DE CATASTROPHES MAJEURES

Les éléments suivants sont traités dans la PJ49 (étude de dangers) :

- La description des incidences négatives notables attendues du projet sur l'environnement, qui résultent de la vulnérabilité du projet à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs en rapport avec le projet concerné,
- Les mesures envisagées pour éviter ou réduire les incidences négatives notables de ces événements sur l'environnement et le détail de la préparation et de la réponse envisagée à ces situations d'urgence.

V. RAISONS DU CHOIX DU PROJET ET SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ÉTUDIÉES

1 RAISONS DU CHOIX DU PROJET

La SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole) des Bouyssières souhaite implanter une truffière sur l'emprise du projet. Actuellement, le sol est trop peu épais (< 20 cm) et la roche en-dessous trop dure (calcaire) pour permettre de planter des chênes truffiers : leur développement optimal serait compromis.

La SCEA a donc confié à Brousse & Fils la réalisation de l'affouillement et du terrassement du site, jusqu'à créer un terrain prêt pour l'implantation de la truffière.

2 SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ÉTUDIÉES

Solution étudiée	Raison pour laquelle le projet ne peut l'appliquer
Autre lieu géographique	Le projet est uniquement réalisé sur l'emprise prévue afin de permettre la création d'une truffière
Pas d'affouillement / terrassement	L'affouillement et le terrassement sont indispensables afin de créer un sol meuble sur environ 1 m au-dessus de la roche, afin que la truffière puisse être créée (bon enracinement, développement optimisé des arbres...)
Affouillement / terrassement en continu sur 6 mois	Afin de s'adapter aux conditions météo et aux disponibilités du personnel de Brousse & Fils, l'activité devra être menée en discontinu sur 3 ans

L'exploitant a étudié les possibilités de substitution dès la conception initiale du projet.